

LE MAG CCLO

Magazine de la communauté de communes de LACQ-ORTHEZ



LE M[X]

OUVRE SES PORTES
EN FÉVRIER

ABIDOS ■ ABOS ■ ARGAGNON ■ ARNOS ■ ARTHEZ-DE-BÉARN ■ ARTIX ■ BAIGTS-DE-BÉARN ■ BALANSUN ■
BELLOCO ■ BÉSIGNAND ■ BIRON ■ BONNUT ■ BOUMOURT ■ CARDESSE ■ CASTEIDE-CAMI ■ CASTEIDE-
CANDAU ■ CASTÉTIS ■ CASTETNER ■ CASTILLON-D'ARTHEZ ■ CESCOU ■ CUQUERON ■ DOAZON ■ HAGETAUBIN ■
LAA-MONDRANS ■ LABASTIDE-CÉZÉRACQ ■ LABASTIDE-MONRÉJEAU ■ LABEYRIE ■ LACADÉE ■ LACOMMANDE ■ LACQ-
AUDÉJOS ■ LAGOR ■ LAHOURCADE ■ LANNÉPLAÀ ■ LOUBIENG ■ LUCQ-DE-BÉARN ■ MASLACQ ■ MÉSPLÈDE ■ MONEIN ■ MONT
- ARANCE - GOUZE - LENDRESSE ■ MOURENX ■ NOGUÈRES ■ ORTHEZ ■ OS-MARSILLON ■ OZENX-MONTESTRUÇO ■ PARBAYSE
■ PARDIES ■ PUYOÔ ■ RAMOUS ■ SAINT-BOËS ■ SAINT-GIRONS-EN-BÉARN ■ SAINT-MÉDARD ■ SALLES-MONGISCARD ■
SALLESPISSÉ ■ SARPOURENX ■ SAULT-DE-NAVAILLES ■ SAUVELADE ■ SERRES-SAINTE-MARIE ■ TARSACQ ■ URDÈS ■
VIELLENAVE-D'ARTHEZ ■ VIELLESÉGURE

ÉDITO

La CCLO vient de voter son budget 2016. Une fois la dette remboursée, notre investissement se positionne aujourd'hui aux environs de 9 millions d'euros, après avoir été de 30 millions puis 20 millions d'euros.

Pourquoi cette évolution ? Simplement parce que des investissements importants ont été réalisés ces dernières années (la zone d'activités Eurolacq II, la Maison Intercommunale des Sciences et de la Culture de Mourenx) et que d'importantes aides ont été affectées aux entreprises. La vente de terrains à Eurolacq II nous redonnera de la capacité à investir.

Notons également que nous avons bénéficié d'un jugement favorable du Tribunal Administratif condamnant l'Etat à verser à la CCLO la somme de 4 938 488 €. Ceci au titre de la non prise en compte de la part des salaires composant la taxe professionnelle et de l'institution d'une dotation de compensation.

Bien entendu, ce nouvel élément financier n'a pas été pris en compte dans l'élaboration du budget 2016.

Nous avons décidé de ne pas augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises, et privilégions un recours modéré à l'emprunt. Notre capacité de désendettement reste dans des standards raisonnables.

Je tiens à dire que la CCLO reste une institution majeure du paysage territorial béarnais. D'ailleurs, nous avons été conviés au projet de constitution d'un Pôle Métropolitain du Béarn, qui pourrait se voir confier notamment la gestion de l'aéroport de Pau-Pyrénées et la participation à l'UPPA.

Nous avons initié, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, l'élaboration d'un Contrat Local de Santé avec nos voisins de Salies, Sauveterre et Navarrenx.

Nous vous avons interrogé sur le Projet de Territoire et vos réponses vont participer à la construction d'une politique en adéquation avec vos aspirations et vos idées.

Voilà notre travail, en phase avec notre territoire.

Avec tous les élus, je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Bien à vous,

JACQUES CASSIAU-HAURIE
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

EDITO

La CCLO que sòrt de votar lo son budget 2016.

Uei, lo noste investment que's posicionerà de cap a 9 milions d'euros, despuish estar estat de 30 milions puish de 20 milions d'euros.

Perqué aquera evolucion ? Simplement per'mor investiments importants qu'estón realizats aqueras annadas passadas (la zòna d'activitats Eurolac II, la Maison Intercomunau de las Sciéncias e de la Cultura de Morencs) e ajudas de las bèras qu'estón autrejadas a las enterpresas.

La venta de terrenhs a Eurolac II que'ns tornarà balhar de qué investir.

Notem tanben de qu'avem beneficiat d'un jutjament favorable deu Tribunal Administratiu qui condemna l'Etat a versar a la CCLO la soma de 4 938 488 €. Aquò au títol de la non presa en compte de la part deus salaris qui compausan la taxa professionau e de l'institucion d'ua dotation de compensacion.

Solide, aqueth navèth element financèr n'estó pas pres en compte entà hargar lo budget 2016.

Qu'avem decidit de non pas aumentar la fiscalitat deus larèrs e de las enterpresas, e que privilegiam un recors moderat a l'emprunt. La nosta capacitat tà's desendeutar que demora pro rasonabla.

Que tieni a dèser que la CCLO e demora ua institucion màger deu paisatge territorialu bearnés. De mei, qu'èm estats convidats au projècte de constitucion d'un Pôle Metropolitan deu Bearn, a qui e poderén hidar mei que mei la gestion de l'aeropòrt Pau-Pirenèus e la participacion a l'UPPA.

Qu'avem aviat, en partenariat dab l'Agéncia Regionau de Santat, l'elaboracion d'un Contracte Locau de Santat dab los nostes vesins de Salias, Sauvatèrra e Navarrençs.

Que v'avem interrogats tà çò deu Projècte de Territòri e las vòstas responsas que participàn a bastir ua politica en acòrd dab las vòstas envejas e las vòstas ideas.

Aquiu lo noste tribalh, en fasa dab lo noste territòri.

Dab tots los elejuts, que'vs desiri ua hèra bona annada.

Plan lo vòste,

JACQUES CASSIAU-HAURIE
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMUNAS DE LAC-ORTÈS

SOMMAIRE

- BUDGET 2016 P 3 À 5
- LES ÉCHOS DE LA CCLO P 6-7
- HABITAT P 8-9
- ÉCONOMIE P 10 À 12
- NUMÉRIQUE P 13
- CONTRAT LOCAL DE SANTÉ..... P 14-15
- MI[X] P 16-17
- AMÉNAGEMENT P 18-19
- VISITE GUIDÉE..... P 20-21
- À VOTRE SERVICE!..... P 22- 23

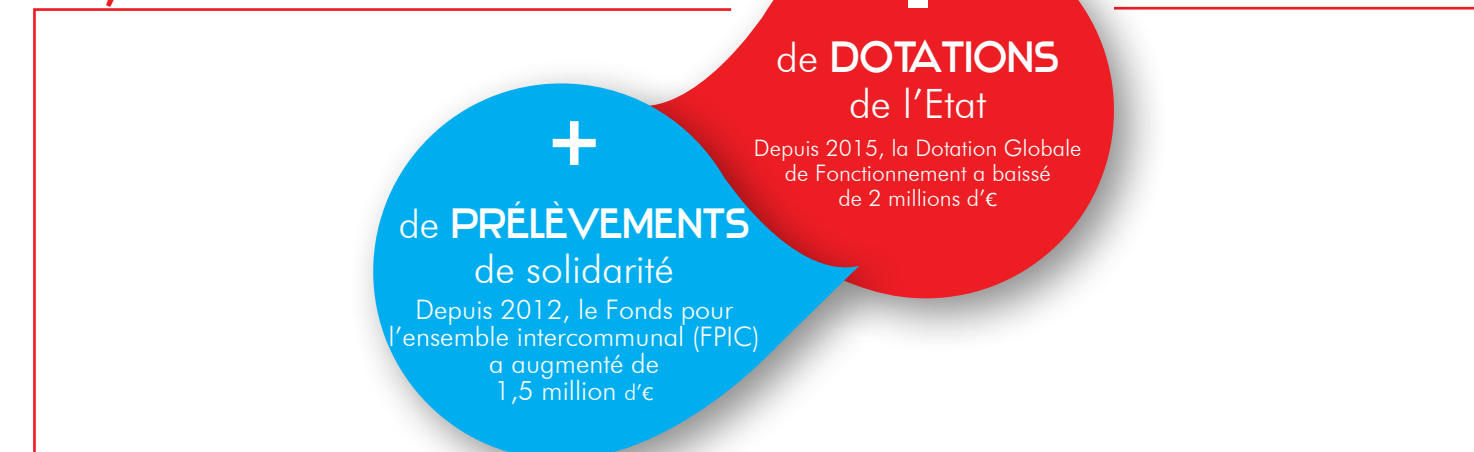
■ LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
Directeur de la publication : Jacques Cassiau-Haurie
Conception, réalisation et rédaction : service communication CCLO
Photos : service communication CCLO - Mairie de Mourenx - Gilles Lafourcade - DR
Impression : Sud-Ouest Services, St Geours de Maremne (40)
Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales
Dépôt légal à parution - Janvier 2016
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
ROND-POINT DES CHÊNES - BP 73 - 64150 MOURENIX
TEL. : 05 59 60 0346. FAX : 05 59 60 0693
WWW.CC-LACQORTHEZ.FR - CONTACT@CC-LACQORTHEZ.FR ■

DÉCRYPTAGE : BUDGET 2016 ■

« Notre budget a été voté à la majorité le 14 décembre dernier. Bien que contraint par la conjoncture, c'est un budget qui répond aux besoins de la population. Des priorités ont donc été définies. »

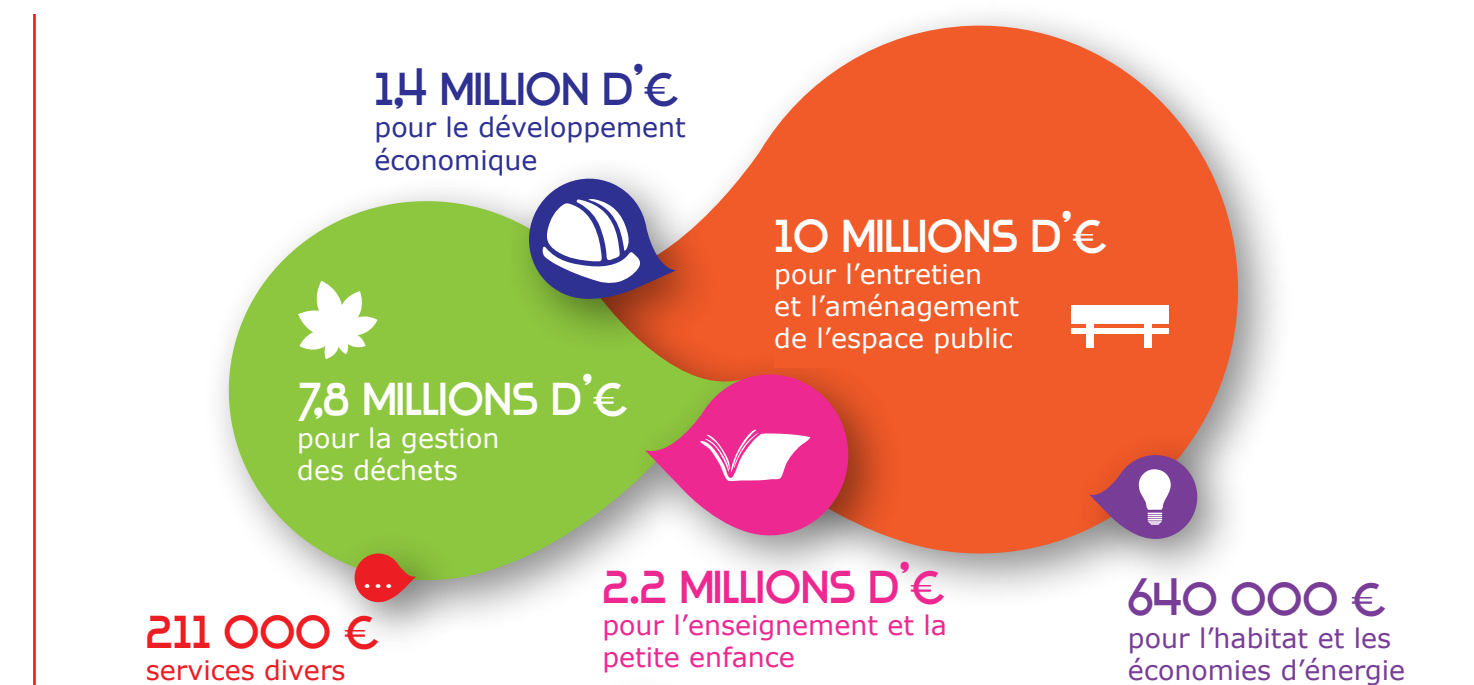
Jacques Cassiau-Haurie, Président de la CCLO

70,6 millions | Fonctionnement : 58,60 millions
Investissement : 12 millions



VOS IMPÔTS
n'augmentent pas

VOS SERVICES
sont maintenus



Dans les pages suivantes, retrouvez dans chaque la somme affectée au budget 2016 correspondant au sujet de l'article.

À NOTER que certaines opérations démarrent et vont se dérouler sur plusieurs années, d'autres sont en cours et d'autres se terminent. La somme inscrite dans la bulle ne correspond donc pas forcément au total de l'opération mais à la somme qui y a été affectée cette année.

« UN BUDGET

POUR AGIR SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DE CE TERRITOIRE »

Yves Salanave-Péhé, Vice-président aux affaires financières et au budget, nous explique les choix des élus et nous présente les actions emblématiques que la CCLO va engager cette année.



« Voter le budget en décembre de l'année N-1 pour l'année N permet de l'exécuter dès le mois de janvier. Dès lors, le principe de l'annualité budgétaire, que l'on peut résumer par la formule « le budget est voté tous les ans pour un an », est pleinement respecté avec une exécution du budget sur les 12 mois de l'année ».

Dans un contexte budgétaire contraint, quel état d'esprit a présidé à l'élaboration de ce budget ?

Si je devais qualifier ce budget avec deux adjectifs, ils seraient : communautaire et solidaire. Car c'est dans cet esprit que nous avons travaillé et c'est le sens qu'il faut donner aux priorités qui s'expriment dans ce document. Il est l'outil d'une politique commune qui va nous permettre d'agir pour le développement équitable de ce territoire. Nous avons une obligation de solidarité entre nos 61 communes. Tous nos choix en témoignent, jusqu'à l'enveloppe de fonds de concours destinée aux projets communaux : nous l'avons dotée de 1 million d'euros.

Quelles en sont les idées-forces ?

Pas de hausse de la fiscalité car les ménages comme les entreprises ne le supporteraient pas, des dépenses de fonctionnement stables et un budget d'investissement qui reste consistant quoiqu'en baisse. Compte tenu de la conjoncture générale des finances publiques - qui contraint notre budget via la baisse des dotations de l'État et l'augmentation de l'impôt de solidarité entre les communes (FPIC) - notre collectivité s'en sort plutôt bien. L'avenir n'en demeure pas moins préoccupant avec la baisse des dotations de l'État et la croissance des dépenses liées aux évolutions en cours.

Nous avons porté nos efforts sur les dépenses de fonctionnement qui baissent. Peu, mais elles baissent, en tout cas cette année. Et vu que nous augmentons le service à la population - avec l'intégration de toutes les crèches du territoire - l'effort est notable.

Quand il y a moins d'argent, il faut faire des choix, dégager des priorités. Quelles sont-elles ?

Le soutien au développement économique demeure au premier rang de nos préoccupations. Même avec un investissement réduit, nos choix se portent sur l'économie en général et l'inves-

tissement immobilier au service des entreprises en particulier. Notre participation aux organismes de développement économique tels que le pôle de compétitivité AVENIA, le GIP Chem-parc, le Bureau de Développement Economique, l'Aéroport, etc., reste à l'identique et permet une action transversale sur des pans entiers de l'économie locale, avec effet de levier. De même, les liens privilégiés avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, concrétisés par une convention pluriannuelle d'un montant de 400 000 €, rendent possible des coopérations avec l'industrie. Les aides aux artisans et aux commerçants - via l'OCM, la plateforme d'initiative locale ou l'ADIE - sont évidemment maintenues.

Côté aménagement, des grands travaux sont-ils programmés ?

Suite à une forte demande des maires des 61 communes, nous avons fait le choix de remettre au centre de nos compétences l'entretien de la voirie communale (1 400 km sur l'ensemble des 61 communes). C'est une manière d'agir sur le bien commun, mais surtout, car c'est essentiel pour nous, pour la sécurité des habitants. Le budget 2016 s'articule donc autour de deux blocs de dépenses majeures, à savoir 1 800 000 € consacrés à la modernisation des revêtements routiers et 800 000 € alloués au démarrage du programme des aménagements urbains à Orthez.

Ces crédits seront utilisés pour des travaux confiés aux entreprises et seront donc injectés dans le tissu économique local. Il est également important de noter que pour ce poste, nous recevons l'aide du Conseil départemental. Nous attendons en effet 876 000 € dans le cadre du contrat de territoire dont nous venons de signer l'avenant.

1 MILLION D'EUROS
CONSACRÉ
AU FINANCEMENT
DE PROJETS
COMMUNAUX
(fonds de concours)

Moins de dotations, plus d'impôts; les services à la population vont-ils pâtir de la conjoncture ?

Certainement pas ! On peut même dire que les services augmentent puisque, depuis le 1^{er} janvier, notre collectivité a intégré la crèche d'Artix et s'est substituée aux communes de Mourenx et de Monein dans l'exercice de cette compétence pour leurs crèches associatives.

Par ailleurs, 1 700 000 € sont affectés au programme de construction de la nouvelle crèche d'Orthez.

Vous le voyez, le budget 2016 confirme notre choix à exercer pleinement la compétence « petite enfance » à l'échelle de la communauté de communes.

Quant aux autres services, ils seront exercés, pour la plupart, au même niveau d'exigence qu'en 2015. Concernant la gestion des déchets, 2016 sera marquée par l'extension des consignes de tri, ce qui va nous obliger à investir dans de nouveaux bacs, plus grands. 300 000 € ont également été budgétés pour lancer un programme de travaux de remise aux normes des déchetteries de Ramous et d'Orthez. Des subventions de l'Ademe et du Conseil départemental ont déjà été notifiées.

Et le MI[X]*, on en parle ?

Plus que jamais puisque c'est l'année de son ouverture ! Grâce aux réseaux que nous avons mis en place ces dernières années - notamment de bibliothèques -, cet équipement diffusera ses services sur la totalité du territoire. Il est véritablement à la hauteur de nos ambitions pour

offrir à tous le même accès à la culture et participer à améliorer la qualité de vie sur ce territoire.

Et en matière d'attractivité, l'habitat occupe une place importante.

C'est vrai, si les facteurs d'attractivité sont multiples, les questions de logement préoccupent particulièrement nos concitoyens. C'est pourquoi, nous avons lancé un Plan Local de l'Habitat qui va fixer les grandes lignes de notre action pour les 6 années à venir. C'est un programme ambitieux et volontariste qui prévoit la production de 1 935 logements jusqu'en 2022.

Au lendemain de la COP 21, la CCLO est-elle préoccupée par les questions environnementales ?

La lecture du budget 2016 vous en apporte la réponse : 350 000 € sont affectés aux aides « Habitat et Energie », sans compter les efforts déployés pour réaliser des économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public*. Toutes nos décisions vont dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des économies d'énergie. Nous sommes en train d'élaborer, comme la loi nous y oblige, le Plan Climat Air Energie qui mettra en avant toutes nos actions de lutte contre le réchauffement climatique.

« Toutes nos décisions
vont dans le sens d'une
RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE. »

* Maison Intercommunale des Cultures et des Sciences à Mourenx

** Lire en page 19



L'investissement sur le cœur de ville d'Orthez correspond à un engagement significatif de la CCLO pour la revitalisation de la ville-centre. Son rayonnement - notamment grâce à sa riche Histoire - brille bien au-delà de nos frontières et rejaille sur toutes les communes du territoire.

Les travaux - suite au diagnostic d'archéologie préventive réalisé par les chercheurs de l'INRAP, le chantier du secteur Place Saint-Pierre/Moutète, pourrait démarrer dans le courant du second semestre 2016.

LA PLACE FRANÇOIS MITTERRAND MISE EN LUMIÈRE

Mourenx

C'était le 4 décembre dernier, à l'occasion du lancement des Fêtes de Noël, la place François Mitterrand de Mourenx s'est illuminée pour la première fois depuis la fin de son chantier de rénovation. Une mise en lumière spectaculaire orchestrée de main de maître par le service Éclairage de la CCLO. Pour cet événement le MI[X] s'est joint à la fête, illuminé et quasiment achevé puisque son ouverture est prévue en février.



UN DISPOSITIF D'ALERTE PERFORMANT



Les élus de la CCLO viennent de se doter d'un dispositif d'appel en masse pour le compte des 61 communes. L'équipement couvre à la fois les risques technologiques et naturels.

En diffusant des messages vocaux et écrits via les téléphones ou les ordinateurs des habitants, cet outil va permettre d'alerter rapidement la population soumise à un risque. Le dispositif sera également un complément aux sirènes qui, à ce jour, constituent le principal mode d'alerte de la population en cas d'accident industriel majeur.

Le risque majeur prédominant sur le bassin de Lacq étant le risque technologique, la responsabilité du déclenchement et de l'alerte de la population incombe aux industriels. C'est pourquoi l'acquisition d'un tel système se fonde également sur un partenariat avec ces derniers afin que les différents exploitants concernés du bassin de Lacq puissent avoir accès à cet outil et déclencher simultanément l'automate et la sirène en fonction du PPI concerné.

L'EUROPE OCTROIE 1 290 339 € pour soutenir le développe- ment du Pays de Lacq Orthez Béarn-de-Gaves.

La candidature du Pays Lacq Orthez Béarn-des-Gaves a été retenue dans le cadre de l'appel à projets européen LEADER*, lancé par la Région Aquitaine. Le territoire va donc disposer d'une enveloppe de 1 290 339 € pour la mise en œuvre d'actions en faveur de 3 axes prioritaires : le développement du tissu productif local, l'économie de proximité (commerces, circuits courts, etc), le soutien à l'entrepreneuriat et à la professionnalisation (formation, usages numériques, etc.).

*Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

PETITE ENFANCE intégration de la crèche d'Artix

La CCLO renforce sa politique en faveur de la petite enfance. Depuis le 1^{er} janvier, la collectivité a intégré la crèche d'Artix. Elle assure aussi l'entretien des bâtiments des crèches associatives de Monein et Mourenx et les aide financièrement.

VOEUX AUX FORCES VIVES DU TERRITOIRE



C'est entouré des Vice-présidents et Conseillers communautaires que Jacques Cassiau-Haurie a souhaité ses vœux à près de 350 personnes réunies pour l'occasion, ce mardi 5 janvier, au siège de Mourenx.

Le Président a tout d'abord rappelé les orientations politiques validées à l'occasion du vote du budget en décembre dernier puis a retracé les faits marquants de cette année. Les nuisances olfactives sur le bassin de Lacq, l'aménagement d'Eurolacq II, l'ouverture prochaine du MI[X] et plus récemment le procès remporté contre l'Etat pour un litige concernant la taxe professionnelle.

Il a ensuite fait le point sur les perspectives à venir - dont les chantiers de la crèche et du centre d'Orthez et une extension de l'hôtel d'entreprises Chemstar'up, à Lacq. Il a rappelé que même si l'intercommunalité avait subi une baisse importante des dotations de l'Etat, la CCLO se portait bien.

Budget
2016
86 928 €

ARTISANS, COMMERÇANTS : VOUS AVEZ UN PROJET ? L'OCM vous aide à le financer

La CCLO attribue des aides aux commerçants et artisans du territoire* via l'Opération Collective de Modernisation**. Que ce soit pour des projets de développement ou de création d'entreprise, la somme affectée à ce dispositif permet aux professionnels de monter et financer leur projet à travers trois types d'aides : bilan-conseil, conseil architectural et subvention à l'investissement. Dans le cas de création d'emploi, une majoration financière est attribuée.

Les types d'investissements aidés : aménagement et mise aux normes des locaux professionnels, modernisation de l'outil de travail.

Le plafond des investissements est limité à :

- 36 000 € HT pour du commerce de proximité et du « petit » artisanat,
- 75 000 € HT pour de l'artisanat de production.

Renseignements : service commerce de la CCLO au 05 59 60 84 28.

Courriel : commerce@cc-lacqorthez.fr

* hors ville d'Orthez qui bénéficie de l'Opération Urbaine Collective dédiée aux villes de plus de 10 000 habitants

** dispositif financé par la CCLO, l'Etat, la Région et le Département



BASSIN DE LACQ NUISANCES : les recherches avancent

Les industriels poursuivent leurs investigations sur les nuisances signalées depuis juillet 2015. Une explication sur leurs origines a émergé ; elle est en cours de confirmation par une série de tests.

En décembre dernier, lors de la réunion annuelle du SPPPI* qui réunit les élus de la CCLO, la Préfecture, la DREAL, la DIRECCTE, les syndicats, les associations et les industriels, un état de l'avancement du travail mené par les industriels a été présenté.

Il en ressort que la source de l'odeur de brûlé a été localisée (fonctionnement de 2 torches) mais que pour l'heure, la ou les sources d'irritation restent à identifier. Aussi, afin de caractériser et d'identifier l'origine de ces phénomènes d'irritation un nouveau programme d'action est mis en œuvre :

- Tests complémentaires sur le fonctionnement des deux torches.
- Prélèvements dans les panaches ciblés pour apporter de nouveaux éléments analytiques.
- Travail de modélisation destiné à simuler les effets cumulés de plusieurs panaches. Les résultats sont attendus pour fin janvier.

Une fois que la totalité des recherches aura abouti, les industriels compléteront le plan d'actions déjà engagé, pour maîtriser ces nuisances de façon satisfaisante et pérenne.

Par la suite, la problématique « nuisances » sera intégrée de façon systématique dans les relations « industriels et ensemble des parties prenantes ».

Si vous ressentez une odeur inhabituelle ou une irritation, merci d'appeler ce numéro : 05 59 92 21 02.

* Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles.

POLITIQUE DU LOGEMENT : TOUT UN PROGRAMME !

Le 14 décembre dernier, les élus ont approuvé à l'unanimité le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH). Il fixe les orientations politiques en matière de logement pour les 6 prochaines années. En proposant une offre abondante et diversifiée, la collectivité affirme sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire. En 7 mots et quelques chiffres, ce qu'il faut retenir de ce document fondateur.



H COMME HABITAT -

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat **est obligatoire dans les communautés de communes de plus de 30 000 habitants** comprenant au moins une commune de plus de **10 000 habitants** (loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions du 25 mars 2009).

B COMME BESOINS -

Y répondre est la base d'un PLH. Ce document définit les objectifs et les principes d'une politique qui vise à répondre à des besoins en logements et en hébergements. **1 935 logements** seront construits sur les 6 prochaines années.

T COMME TRAVAUX

- Les ménages aux ressources modestes et les propriétaires bailleurs bénéficieront d'aides aux travaux (sous conditions) dans le cadre de réhabilitation de logements anciens. L'objectif est de favoriser la **rénovation de 260 logements par an**, dont 10 pour les primo-accédants.

HABITAT

A COMME ACCESSION

SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ - Le PLH prévoit aussi une offre en Prêt Social Location Accession (PSLA) ainsi que des programmes immobiliers en lotissement réalisés par des bailleurs sociaux ou des communes, vendus avec des prix plafonds : **175 logements seront construits sur 6 ans**.

A COMME ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE -

L'objectif numéro 1 des élus est de garder la population du territoire et d'attirer de nouveaux habitants; l'ambition étant d'**accueillir 360 habitants par an sur les 6 prochaines années**.

I COMME INCITATION -

Le programme d'actions comprend des mesures incitatives financières pour atteindre les objectifs. Notamment concernant les deux grands axes qui s'en dégagent : **réhabilitation du parc existant** sur les centres-villes et centres-bourgs et **qualité environnementale** des nouveaux programmes.

T COMME TEMPS -

6 années seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ; parmi lesquels : construire 1935 logements neufs, stopper la progression de la vacance, mettre sur le marché de la location 195 logements sociaux, répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en grandes difficultés.

Budget
2016
133 900 €

AGIR SUR L'HABITAT DÉGRADÉ ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Budget
2016
350 000 €



Sur le front de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la collectivité est toujours en première ligne. Elle s'associe au nouveau programme d'Intérêt Général du Conseil départemental à hauteur de 15% du montant des travaux subventionnés; complétant ainsi les aides de l'ANAH*, du Département et d'éventuels partenaires tels que les caisses de retraite.

Outre l'habitat dégradé et la précarité énergétique, ce dispositif aide également à financer des travaux d'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

La chasse au gaspillage énergétique

Le dispositif spécifique de soutien aux travaux d'amélioration de performance énergétique est reconduit. Il s'adresse aux propriétaires de résidences principales, sous conditions de ressources**. L'aide sera variable en fonction du saut énergétique constaté par un diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux.

Le conseil... toujours neutre et gratuit

La liste des travaux éligibles pour chaque catégorie est différente. Aussi, pour faciliter les démarches administratives et s'y retrouver dans le labyrinthe de ces aides si diverses, la CCLO crée un Guichet unique. Fabienne Pit, chargée de mission Energie conseille sur les travaux à réaliser et oriente vers les aides les plus appropriées à leur nature.

* Agence Nationale de l'Habitat

** Modifiées le 1^{er} janvier 2016

CONTACT GUICHET UNIQUE :

Permanences sur rendez-vous de 14h00 à 16h30 :
Mairie d'Arthez-de-Béarn : 1^{er} vendredi du mois.
Mairie de Puyoô : 2^{ème} vendredi du mois.
CCLO Orthez : 3^{ème} vendredi du mois.
Mairie de Monein : 4^{ème} vendredi du mois.
Et tous les jours (hors permanences mairies)
à l'Hôtel de la CCLO à Mourenx.

Le numéro de téléphone

05 59 60 48 49

Courriel : f-pit@cc-lacqorthez.fr

FAVORISER LA RÉNOVATION DE L'HABITAT EN CENTRES VILLES ET CENTRES-BOURGS...

En proposant un dispositif d'aides particulier et très volontariste sur des périmètres ciblés de centres-bourgs. Les aides seront orientées vers les primo-accédants à la propriété, les propriétaires bailleurs qui réhabilitent un logement à loyer conventionné social ou intermédiaire et vers les propriétaires occupants modestes dont le logement est très dégradé.

LA PAROLE À PHILIPPE GARCIA, Vice-président en charge de l'habitat

Ce PLH va nous permettre de produire les logements nécessaires à la croissance démographique attendue.

Un des 4 volets opérationnels sera consacré à la reconquête des logements vacants et à renforcer l'action sur l'amélioration du parc.

Un autre enjeu majeur sera celui de répondre aux besoins en logements des publics fragiles et des gens du voyage.

Un axe fort porte également sur le développement d'une offre adaptée et géographiquement équilibrée à l'attention des personnes âgées.

Les premières actions, à partir de janvier 2016, porteront sur la requalification du parc privé.



CHEMSTART'UP, TRAVAUX D'EXTENSION À L'AUTOMNE

Budget
2016
400 000 €



VISITE

Le 13 octobre 2015, les 4 sociétés qui occupent Chemstart'up, recevaient les élus pour une visite des locaux, aujourd'hui trop petits pour accueillir CANOE.

La CCLO lance un nouveau programme d'immobilier d'entreprise pour construire une extension de l'hôtel d'entreprise Chemstart'up destinée à CANOE.

CANOE est une plate-forme de recherche et développement sur les matériaux polymères thermoplastiques. Elle a occupé un module de Chemstart'up de 2012 à décembre 2015. Le projet poursuit aujourd'hui son développement à Pau, au sein de la technopôle HélioParc dans un nouveau bâtiment construit au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Aujourd'hui, CANOE propose d'installer sur le bassin de Lacq un pilote unique en France qui permettra de développer une filière sur les fibres de carbone à bas coût biosourcées. Cette ligne de carbonisation nécessite une infrastructure nouvelle, construite en milieu industriel.

C'est une aubaine pour le développement industriel du bassin de Lacq dont la CCLO s'est tout de suite emparée. Le lieu le plus propice à cette implantation s'est avéré être le site de Chemstart'up. Les travaux devraient démarrer en octobre 2016.

Une opération co-financée par la Région Aquitaine

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment de 800 m² implanté derrière l'existant. La CCLO assurera la partie construction industrielle, sans les aménagements intérieurs qui resteront à la charge de CANOE.

Le coût de l'opération, qui comprend également l'aménagement des accès et des réseaux, est estimé à 1 M€ HT.

Le Conseil régional d'Aquitaine a déjà confirmé son soutien au projet en votant une aide à la CCLO à hauteur de 800 000 €.

Budget
2016
4262,62 €

ÉCONOMIE ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

La 11^{ème} édition des Rencontres de l'Emploi aura lieu à la salle Louis Blazy, à Mourenx, le jeudi 17 mars 2016 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Cette manifestation, ouverte à tous, est un salon de l'emploi généraliste, qui met en relation des entreprises locales ayant des offres d'emploi à pourvoir et des candidats potentiels. Des secteurs très divers seront représentés : assurance, banque, grande distribution, hôtellerie/restauration, tourisme, informatique, bureautique, bâtiment, immobilier, transport/logistique, industrie, etc. Cette année, un regard sera porté plus particulièrement sur l'emploi saisonnier.

Des espaces seront également mis gratuitement à la disposition du public :

- Espace Vie Quotidienne : toutes les informations sur la mobilité, la garde d'enfants, les aides familiales, la santé.
- Espace Bien-être solidaire : conseils en maquillage, en coiffure et conseils vestimentaires pour se présenter à un entretien.
- Espace Information-Orientation-Formation : aide au CV et lettres de motivation, conseils pour démarcher les entreprises et répondre aux offres d'emploi, accompagnement de création d'entreprise et dispositifs autour de l'émergence de projets, informations sur l'alternance et la formation.

Ce dernier espace sera rythmé tout au long de la journée par des ateliers concrets animés notamment par l'EMA (Espace Métiers Aquitaine).

Une garde d'enfants gratuite est prévue pour les visiteurs du salon, qui est par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite.

Transport à la demande

Transport gratuit par Mobilacq si inscription à la centrale de réservation au 08 00 64 24 64

MEUBLES LABARÈRE DE CASTÉTIS À LA CORÉE DU SUD

La communauté de communes de Lacq-Orthez foisonne de « pépites ». Ces professionnels qui, à l'abri du bruit médiatique, œuvrent à la connaissance et à la reconnaissance de ce territoire. Chaque trimestre, nous partons à la rencontre de ces entrepreneurs qui le font rayonner dans ses frontières et souvent bien au-delà.



2500
MEUBLES
sont fabriqués chaque
année et 2 à 3
containers sont expédiés
tous les mois en Asie.

5^{ème} génération d'une entreprise familiale, Jean-Claude Labarère produit, dans son usine, des meubles haut de gamme. Un tiers d'entre eux sont vendus à des boutiques de décoration et à des magasins français tels Mobiliers de France et M. Meuble; le reste est vendu à l'étranger; principalement en Asie. Le marché asiatique a permis aux Meubles Labarère de compenser la perte financière liée à la fermeture de La Camif avec laquelle l'entreprise n'enregistrait pas moins de la moitié de son chiffre d'affaires jusqu'en 2008. En 2015, elle a même ouvert un magasin en Corée du Sud ! Jean-Claude Labarère explique cet engouement des Asiatiques pour ses meubles par le fait qu'« on vend un petit morceau de Paris, de Louis XIV et Louis XVI, de Versailles ».

L'entreprise dessine elle-même ses produits, et s'associe certaines fois à des designers indépendants. Elle les fabrique, les personnalise grâce à un large choix de couleurs, de quincaillerie, de laques et propose en tout 12 collections, soit 180 références. Chaque année, elle renouvelle plus d'une vingtaine d'entre elles et suit les tendances en proposant notamment une collection années 50. Celle-ci a d'ailleurs été présentée en décembre dernier à un salon professionnel à Séoul et dans un restaurant en Russie.

Les particuliers ne sont pas oubliés pour autant puisque l'entreprise propose un relooking de meubles et organise une fois par an une journée portes ouvertes. D'ici deux à trois ans, son dirigeant prévoit une croissance de son chiffre d'affaires d'environ 11%.

ÉCONOMIE ■

CONTACT :
62 chemin Vignolles
64300 Castétis
Tél. : 05 59 67 80 41
www.labarere.com

ZONE N'HAUX À ARTHEZ-DE-BÉARN

LIVRÉE EN JUIN

Suite à la fusion de 2011 avec la communauté de communes d'Arthez-de-Béarn, le terrain de la future zone d'activités N'Haux* est rentré dans le pot commun de la nouvelle entité. La CCLO a repris le chantier dont les travaux ont démarré en septembre dernier et seront achevés en juin 2016.

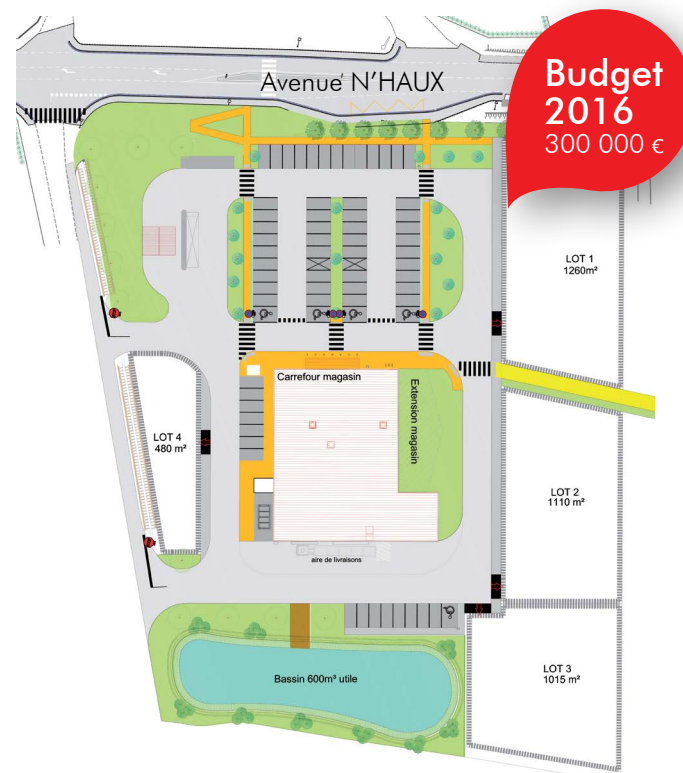
L'aménagement partiel de la voirie est terminé ainsi que celui des réseaux et la construction du bassin de rétention. Pour l'instant le chantier est suspendu pour laisser la place

aux pelleteuses qui œuvrent à la construction du magasin de l'enseigne Carrefour. Il reprendra en mai pour l'aménagement des espaces verts et l'éclairage public.

La zone sera livrée fin juin mais sa commercialisation est déjà ouverte. 4 lots sont proposés à la vente, de 480 m² à 1260 m².

Pour tout renseignement : service foncier de la CCLO au 05 59 60 84 21 ou par courriel : c-fouchard@cc-lacqorthez.fr.

*Acquis par l'ancienne communauté de communes d'Arthez-de-Béarn



Budget 2016
300 000 €

« HARMONISER LE CALENDRIER ET JOUER LA COMPLÉMENTARITÉ »

Comment construire un partenariat entre la ville d'Orthez et le service commerce de la CCLO afin de rendre l'action des uns et des autres plus efficace ?

Suite à la première réunion entre élus et techniciens des deux collectivités, quelques éléments de réponse par Erick Dallemane.



ERICK DALLEMANE

Conseiller municipal d'Orthez délégué au commerce, à l'artisanat, aux foires et salons.

« Notre objectif est d'agir en faveur d'un développement commercial qui soit cohérent sur l'ensemble du territoire. Dans un premier temps, cela peut tout simplement passer par une harmonisation du calendrier des événements commerciaux. Nous souhaitons aussi jouer la complémentarité en prenant en compte l'identité des communes. Dans ce cas pourquoi ne pas se concentrer sur des manifestations de niche à l'image de celle des métiers d'art que nous avons organisé en décembre à Orthez. Sa très bonne fréquentation, pour une première, a révélé une attente du public. Ce sont des pistes que nous allons explorer cette année, mais il en existe d'autres. Nous avons la volonté d'avancer et ne manquons pas d'idées ! »

CARREFOUR : CRÉATION DE 8 EMPLOIS LOCAUX

La direction du groupe Carrefour précise : « Nous avons fait le choix d'Arthez-de-Béarn pour son attractivité. C'est une commune dotée de nombreux commerces et de services de proximité. Par ailleurs il s'agit d'un choix stratégique pour notre groupe puisqu'il tient compte de la zone de chalandise de 5 600 personnes et d'un éloignement relatif de la concurrence - pas de supermarché à moins de 10 km. 8 emplois locaux seront créés. »



CARREFOUR CONTACT

Les travaux ont démarré le 12 janvier pour une ouverture en juillet. La surface de vente sera de 671 m² avec un rayon boucherie traditionnelle, un rayon poisson en libre service et une boulangerie point-chaud.

Budget 2016
150 000 €

« L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE IMPACTE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL »

Début 2015, la CCLO a terminé la réalisation de 15 opérations de montée en débit sur des zones du territoire pas ou peu desservies en internet haut débit. Les élus ont confirmé leur volonté de poursuivre cette démarche en engageant, dès 2016, 18 opérations supplémentaires. Michel Camdessus, vice-président à l'économie numérique et aux systèmes d'information nous en dit plus.

Pourquoi avoir décidé de poursuivre les opérations de montée en débit en 2016 ?

Nous en faisons une priorité car l'aménagement numérique impacte forcément le développement économique, culturel et social de notre territoire. Les particuliers mais aussi les agriculteurs, artisans, commerçants, PME, ont besoin du haut et très haut débit pour notamment effectuer leurs déclarations en ligne, commander, assurer la traçabilité de leur activité, vendre, télétravailler, rechercher des informations. Il est également indispensable pour les professionnels de la santé qui utilisent la télétransmission. C'est la raison pour laquelle nous avons sélectionné 18 opérations de montée en débit sachant qu'à terme nous avons le souhait d'amener la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH).



MICHEL CAMDESSUS
Vice-président chargé du numérique et systèmes d'information

Quel est le rôle de la CCLO en termes d'aménagement numérique ?

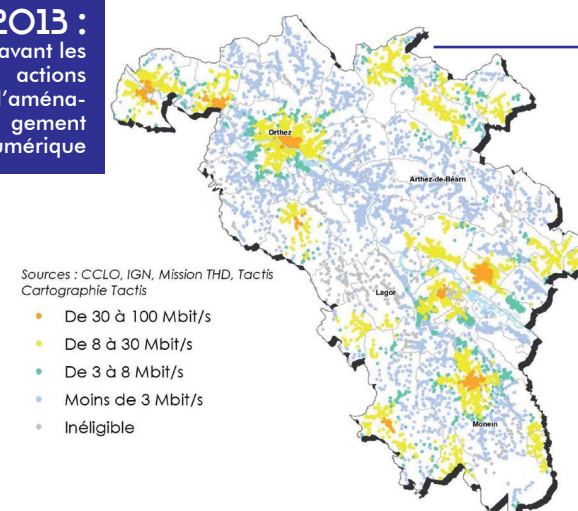
Nous travaillons de concert avec les opérateurs pour leur signaler les zones les moins bien couvertes en réseau mobile 3G et 4G afin d'améliorer la couverture du territoire. Notre collectivité étant précurseur en matière d'aménagement numérique, nous avons le souhait d'intégrer le schéma départemental et régional d'aménagement numérique. Pour nous, il s'agit d'un enjeu de taille et nous en faisons une priorité pour notre territoire. C'est pourquoi nous allons nous associer cette année au Département et aux opérateurs pour desservir en fibre optique les entreprises se situant hors zone d'activité. Celles-ci peuvent d'ailleurs se faire connaître auprès d'un de ces partenaires.

Quel sera le calendrier ?

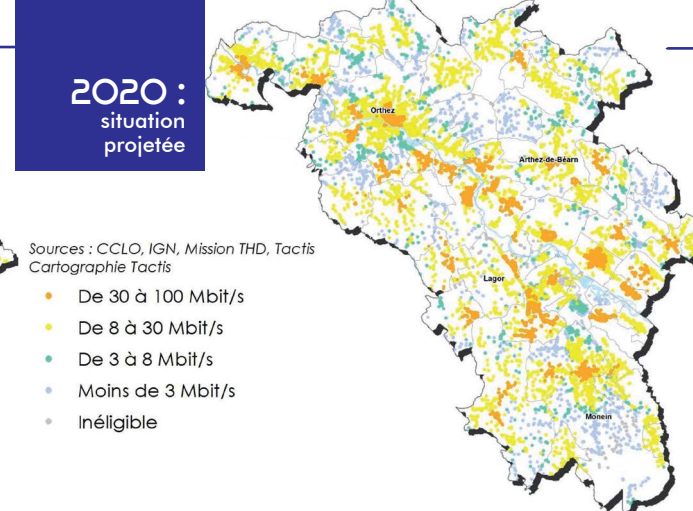
Le lancement des premières études est prévu dès 2016 et l'ensemble des travaux se terminera en 2020. Nous avons donc engagé un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour un budget total d'1,72 million d'euros TTC. 3 500 foyers supplémentaires auront accès au haut et très haut débit au terme de ce programme. Cinq opérations concernent Mourenx et trois le secteur d'Orthez : deux en centre ville et une sur le secteur de Sainte-Suzanne/Lanneplà. On en dénombre également une sur chacune des communes suivantes : Argagnon, Arance/Lendresse, La-Mon-drans, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Lacadée/Labeyrie, Lucq-de-Béarn, Monein, Sarpourenx, Serres-Sainte-Marie. Pour sélectionner les 18 opérations sur les 24 éligibles, nous nous sommes basés sur les études réalisées récemment par le Cabinet Tactis¹. Ces études, encadrées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP), apportent des informations et formulent des préconisations en fonction de critères tels que le coût global ou le coût à la ligne, le pourcentage de lignes ou nombre de lignes inéligibles et la préparation à la FTTH.

¹ Expert dans l'accompagnement opérationnel de grands projets d'infrastructures numériques

2013 :
avant les actions d'aménagement numérique



2020 :
situation projetée



LA SANTÉ : UN ENJEU MAJEUR POUR NOS TERRITOIRES

La CCLO a fait le choix politique de se saisir de problématiques locales relatives à la santé. Elle a pris contact avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) compétente en la matière. Elle s'est ensuite rapprochée des communautés de communes de Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx pour réfléchir à la mise en place d'un contrat local de santé à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves. L'objectif ici est d'accorder les politiques de santé publique pour répondre au plus près aux besoins des habitants, d'identifier les carences pour les combler et d'améliorer tout ce qui relève de près ou de loin de la santé des citoyens. Les 4 communautés de communes ont acté leur volonté d'agir ensemble autour d'objectifs communs prioritaires répondant aux besoins précis du territoire.



LES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2015, 110 PERSONNES SE SONT RÉUNIES, à l'hôtel de la CCLO à Mourenx et à son antenne d'Orthez, pour travailler autour des 4 thèmes développés dans le cadre du contrat local de santé.

Un Contrat Local de Santé (CLS), pour qui ? Pour quoi ?

Aujourd'hui, les territoires ruraux du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves rencontrent les mêmes difficultés au quotidien : désertification de l'offre de santé, diminution des aides financières de l'Etat pouvant palier aux différents besoins de la population, etc. L'intérêt du CLS est donc de coordonner localement les actions en termes de santé et de prévention, les politiques de soins et d'accompagnement médico-social pour répondre aux besoins de tous ; du bébé en crèche à la personne âgée souhaitant être maintenue à domicile. La finalité étant de réduire les inégalités sociales et territoriales. Ce travail collaboratif se traduit par la signature d'un contrat entre les collectivités territoriales concernées et l'ARS. Comme l'a précisé Jacques Cassiau-Haurie lors du lancement du dispositif le 26 novembre 2015 : « le CLS donnera une vue exhaustive sur l'ensemble des moyens disponibles et permettra d'harmoniser les actions sur le territoire ».

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Contrat Local de Santé s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Santé d'Aquitaine et du projet médical du territoire Béarn et Soule.



LANCEMENT DU PROJET

Les présidents des intercommunalités de Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn, Navarrenx et Lacq-Orthez se sont réunis le 23 juin 2015 pour valider leur souhait commun de lancer un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves.

FÉDÉRER, RÉUNIR ET TRAVAILLER ENSEMBLE UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ÉTAPES

Un diagnostic du territoire du Pays par l'ARS a permis d'identifier 4 grands axes autour desquels s'articulera le CLS : la santé et l'environnement, la prévention et la promotion de la santé, la perte d'autonomie, l'accès aux soins et la fluidité des parcours de santé.

Des groupes de travail se sont ensuite constitués pour chaque thématique. Elus locaux, agents de collectivités, EHPAD, services d'aides à domicile, professionnels libéraux, hôpital d'Orthez, MSA, ARS, etc. Au total, ils rassemblent 110 personnes et se réuniront à trois reprises pour bâtir un plan d'action.

La 1^{ère} réunion des groupes de travail des 14 et 15 décembre 2015 a permis de créer du lien, d'identifier les intervenants dans les domaines concernés et d'encourager les échanges entre les structures.

La 2^{ème} avait pour objectif de proposer des actions permettant de valoriser d'une part les démarches existantes sur le territoire et d'autre part de résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain. Ces actions seront présentées au mois de février au comité technique¹ et au comité de pilotage².

Enfin, une 3^{ème} et dernière réunion thématique aura pour but d'avoir une vue d'ensemble du travail réalisé par chacun des groupes et agréments si nécessaire les actions présentées.

Au mois d'avril 2016, les 4 intercommunalités signeront le Contrat Local de Santé dont la mise en œuvre sera suivie par l'ARS et ce jusqu'en 2018. Les actions seront menées par des organismes existants sur le territoire et une évaluation des résultats sera présentée.

1 Le comité technique regroupe les représentants des professionnels. Il échange sur les points qui auront émergé des groupes de travail et les actions proposées par ceux-ci.

2 Le comité de pilotage est composé d'élus et de l'ARS. Il valide la continuité des travaux proposés.

Echelon territoriale	Densité des Médecins généralistes	Effectif des infirmiers âgés de 55 ou + dans l'année	Densité des Masseurs Kiné libéraux pour 100 000 habitants	Effectif des MK âgés de 55 ou + dans l'année
Béarn Adour	147,8	22,9%	77,4	23,6%
Aquitaine	181,8	25,9%	116,9	18,5%
France métropolitaine	127,6	24%	93,6	21,9%

Echelon territoriale	Densité des Médecins généralistes pour 100 000 habitants	Effectif des MG âgés de 55 ou + dans l'année	Densité des Chirurgiens dentistes libéraux pour 100 000 habitants	Effectif des CD âgés de 55 ou + dans l'année
Béarn Adour	87,3	46,8 %	59,1	33,3 %
Aquitaine	100,7	53,6 %	66,3	39,7 %
France métropolitaine	89,3	57,2 %	55,4	40 %

Source : Insee RP2012

Même si notre territoire n'est pas le plus touché par la désertification médicale, il est plus impacté que ses voisins.

NB : Béarn Adour comprend les territoires Lacq-Orthez, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx.

LES THÈMES DE RÉFLEXION

- Une meilleure coordination autour de l'utilisateur
- L'accès aux droits et aux soins
- Le retour à domicile suite à une hospitalisation
- L'installation des médecins
- Le développement des actions de soutien aux aidants
- L'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie
- Le développement des liens avec les collectivités
- Le développement de la formation sur le territoire
- L'informatisation des outils et des données traitées par les professionnels
- Le repérage des patients qui ne se font pas soigner, avec la volonté d'impliquer les collectivités (organisation d'un réseau d'alerte)
- La recherche de solutions face à la difficulté de recruter dans le secteur de l'aide à domicile
- La qualité des repas préparés dans les cantines scolaires, cuisine centrale, portage repas à domicile, etc.
- La prévention des jeunes et de la petite enfance sur la question de la pollution sonore (éducation des parents mais aussi lieux publics – festival, concert - aménagement des espaces publics)
- La pollution lumineuse
- Le moustique tigre (plan santé environnement ARS)
- Les addictions, alimentation, sport pour la cible « jeunesse »
- L'accompagnement des aidants

LA MAISON INTERCOMMUNALE DES CULTURES ET DES SCIENCES MI[X] : L'ENVERS DU DÉCOR

Le MI[X]. C'est le nom du nouveau centre culturel intercommunal qui ouvrira ses portes au public, à Mourenx, au mois de février. Ce nouvel équipement de 4 000 m² conjugue espace, modernité et complémentarité de savoirs en tous genres. Offrir à chacun des services culturels de qualité, quel que soit son âge et sa catégorie sociale, c'est la volonté des élus de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la Ville de Mourenx. Ici, l'égalité d'accès à la culture et le vivre ensemble sont les piliers porteurs de ce bel ensemble qui abrite 8 structures clefs de notre territoire.

**Budget
2016
255 000 €**



OUVERTURE EN FÉVRIER

Le bâtiment ayant été livré le 30 octobre 2015, 3 mois ont été nécessaires aux agents de la CCLO pour monter le mobilier, ranger les différents documents et supports numériques ainsi que connecter l'ensemble des structures au réseau informatique.

« ÇA VA CHANGER LE QUOTIDIEN DES USAGERS ! »

telle pourrait être la phrase reprise à l'unisson par les structures qui ont emménagé sous le même toit : celui du MI[X].
Changer oui mais comment ?

Pour Hubert Dessinet, responsable du Réseau Cyber-bases, le fait de bénéficier d'espaces séparés va permettre d'accueillir le public en même temps que les ateliers débutants. « Les visiteurs auront désormais accès non pas à 8 ordinateurs mais à 16 ! 3 d'entre eux seront dédiés à l'autoformation et permettront aux personnes de profiter d'un environnement calme et d'un poste de travail pour se former. Nous proposerons des conférences-débats sur le numérique et nous travaillerons avec les autres structures présentes pour offrir aux usagers une offre de services étendue. »

Pour Anne Saouter, responsable de Lacq-Odyssée, la grande nouveauté va être de bénéficier de suffisamment de place pour exposer et organiser des ateliers scientifiques pour les scolaires. C'est aussi le cas du cinéma qui passe d'une salle de 186 sièges à 2 salles de 150 et 80 sièges.

Pour Marie-Dominique Charbonnier, responsable du MI[X] et de la médiathèque, le déménagement pourrait se conter... en chiffres ! « La médiathèque, c'est 1 500 cartons de livres, 6 000 DVD avec la création d'un fonds spécifiquement dédié, 6 000 CD, 42 000 ouvrages, 130 revues, 36 heures d'ouverture (23 heures précédemment à la bibliothèque de Mourenx), 16 personnes pour accueillir et conseiller le public ». Et c'est bien sûr plus d'espace pour travailler, s'isoler, lire et écouter de la musique. Et ce de différentes façons : avec casque à partir d'un poste d'écoute, sans casque lové dans une « sonic chair » ou encore perché dans une cabane. Autre nouveauté : les ordinateurs pour consulter le catalogue de la médiathèque et les ressources numériques disponibles.



« UNIR NOS FORCES POUR MIEUX VOUS SERVIR »

La présence sur un même lieu de 8 structures culturelles locales permet de proposer aux usagers de nouveaux services. Des exemples ? En voici.

Lors de la fête du cinéma, la médiathèque pourra proposer un quizz pour tester ses connaissances cinématographiques. La Cyber pourra également former au logiciel de dessin vectoriel les artistes en herbe souhaitant utiliser l'imprimante 3D du FabLab de Lacq Odyssée. Et puis, comme le répète Hubert Dessinet : « Du fait de l'attractivité du lieu et de l'amplitude horaire, nous allons attirer plus d'adolescents. »

Autre animation culturelle, un café des sciences. Celui-ci pourra être organisé par Lacq Odyssée en partenariat avec la médiathèque et la brasserie. L'association scientifique pourra aussi intervenir à l'issue d'un film programmé dans une des salles de cinéma lors de ciné-débat. Sans oublier la galerie d'art et la compagnie de théâtre qui participeront à ces animations communes.

DÉCEMBRE 2015

En avant-première, les élus de la CCLO ont visité le MI[X]. Ici, une des deux salles de cinéma.



LE PRATICO-MI[X]

■ ACCUEIL MI[X]
05 59 80 59 00

www.le-mix.fr

- MÉDIATHÈQUE
05 59 80 58 80
- LA CYBER
05 59 80 58 84
www.cc-lacqorthez.fr/CYBERBASE
- CCSTI LACQ-ODYSSÉE
05 59 60 46 26
www.lacqodysee.fr
- GALERIE D'ART CONTEMPORAIN
05 59 60 43 48
www.mourenx.fr
- MUSÉE D'ART MODESTE D'HERVÉ DI ROSA
05 59 60 04 30
www.mourenx.fr
- CIE « THÉÂTRE LES PIEDS DANS L'EAU »
05 59 71 50 38
www.theatre-mourenx.org
- CINÉMA M
05 59 71 69 89
www.cinema-mourenx.fr
- BISTROT M

FLEURIR DIFFÉREMMENT : POUR L'ENVIRONNEMENT... ET LE PORTE-MONNAIE

Embellir notre territoire durablement, c'est possible ! Et c'est la volonté des élus de la CCLO, soucieux de préserver l'environnement et de s'adapter aux contraintes budgétaires auxquelles toutes les collectivités sont aujourd'hui confrontées.

Mais fleurir durablement ne veut pas dire diminuer la beauté de nos paysages, des places de nos villages ou encore les accotements des routes qui les traversent. Cela nous amène tout simplement à envisager ce qui les rend belles différemment : des arbustes au feuillage persistant, changeant de couleur tout au long de l'année, de multiples vivaces au fleurissement étonnant. Outre la couleur des plantations, c'est sur celle du paillage minéral que les techniciens des espaces verts pourront jouer pour agrémenter le tout.

Une évolution progressive

Cette nouvelle façon de fleurir va se faire en plusieurs étapes. Après avoir cartographié l'ensemble des espèces sur le terri-

toire afin de suivre notamment leur entretien au fil des mois, les premières plantations durables seront réalisées à l'automne 2016. Elles concerneront tous les tapis de sol ; le fleurissement aérien (les suspensions) sera maintenu. Ces nouvelles plantations seront réalisées sur l'ensemble du territoire sous 2 à 3 ans. La CCLO a décidé d'intervenir progressivement mais de façon homogène aussi bien sur des communes urbaines que rurales et ce aux quatre coins du territoire.

**UNE
ÉCONOMIE**
de 70 000 €
par an.

Des économies budgétaires au profit de l'environnement

Choisir de planter une fois par an, et non plus deux, représente des avantages : une consommation réduite en eau et un entretien plus espacé dans le temps. Comme toutes les initiatives inscrites dans le cadre du développement durable,

les économies réalisées s'inscriront dans le temps. Le budget alloué aux plantations sera divisé par deux ; ce qui représente une économie de 70 000 € par an.

**Budget
2016**
fleurissement,
arbres et arbustes
316 600 €

QUELQUES EXEMPLES PARMI UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ESPÈCES DURABLES

Les plantes vivaces font partie des espèces durables car leur période de végétation s'étend sur plusieurs années, même lorsque les parties souterraines subsistent seules en hiver. Parmi celles-ci, les habitants du territoire pourront reconnaître les variétés suivantes :



AGAPANTHE BLANCHE
Floraison de
juin à septembre



SAUGE HOTLIPS
Floraison de mai
aux premières gelées



HEUCHÈRE « CAMEL »
Floraison d'août
à novembre



PHOTINIA CAROLLINA
Floraison de mai
à juillet



**MILLEPERTUIS À
GRANDES FLEURS**
Floraison de mai
à septembre



ROMARIN RAMPANT
Floraison de l'été
à l'hiver

L'arbuste persistant garde ses feuilles toute l'année, les renouvelant au printemps comme les autres arbustes avant que celles de l'année passée ne tombent. Et les variétés sont nombreuses...

UNE FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Eclairer pour sécuriser une voie, valoriser un bâtiment ou de l'aménagement urbain et paysager ou éclairer pour ambiancer un événement festif ; les besoins en lumière sont multiples et diffèrent d'un lieu à l'autre. C'est l'une des raisons pour laquelle la CCLO élabore aujourd'hui un schéma directeur de l'éclairage. Ce document va lui permettre de définir ses priorités et de mettre en œuvre le plan d'action pour les atteindre.

Ce guide de l'éclairage favorisera les économies d'énergie tout en contenant les effets de l'augmentation des tarifs d'ERDF. C'est un objectif ambitieux, imposé par le contexte économique et environnemental.

Eclairer au rythme de la société

Depuis quelques années, de nouvelles technologies à haut rendement permettent d'être plus efficace et moins énergivore. La technologie LED, notamment, permet d'installer moins de puissance, elle autorise la variation, la détection et permettra demain d'éclairer « à la carte ». Car en matière d'éclairage public comme dans bien d'autres domaines il suffit de faire preuve de bon sens. Eclairer à l'usage, c'est éclairer juste, au rythme de la société.

Il est par exemple possible d'éclairer à 100% du flux lumineux au cœur de l'hiver à la sortie du travail, à la sortie scolaire et périscolaire, de la tombée du jour jusqu'à 20h puis d'abaisser le flux de 25% jusqu'à 22h, de le réduire encore de 50% jusqu'à minuit avant d'éteindre totalement jusqu'au petit matin.

Reste à savoir où et à quels moments. Le schéma directeur sera une base de réflexion qui permettra de répondre à ces questions.



**Budget
2016**
100 000 €

ECLAIRAGE À LA CARTE

Avec les communes*, le service éclairage va mettre en place - si ce n'est déjà fait - une ligne de conduite vertueuse sur les rythmes d'éclairage. Il s'agira alors d'installer des horloges astronomiques programmables pour allumer ou éteindre à la demande, en fonction des usages.

*L'éclairage relève du pouvoir de police du maire.

CHANTIER DE LA CRÈCHE : PATRIMOINE EN SOUS-SOL



Orthez. Son sous-sol est aussi riche en histoire que sa surface en patrimoine historique bâti.

Dans le cadre de la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001, un diagnostic a été prescrit par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Les chercheurs de l'INRAP* ont découvert en décembre dernier des traces de sépultures sur le site du chantier de la crèche.

« On pouvait s'attendre à cette découverte. Mais elle ne remet pas en cause la poursuite du chantier. Nous ne sommes pas en capacité de donner un délai de retard pour l'instant. Tout dépendra du rapport des experts qui ont un délai de 3 mois maximum pour le fournir » précise Nadia Grammontin, Vice-présidente à la petite enfance à la CCLO.

Ce site étant un ancien cimetière, les experts de l'INRAP cherchent aujourd'hui à en définir le périmètre précis. Une fois qu'ils auront remis leur rapport, la DRAC effectuera des préconisations à la CCLO. L'objectif étant d'identifier ces éléments archéologiques afin de les répertorier puis de les protéger.

Afin de réduire au maximum les délais, les services et les élus de la CCLO sont mobilisés. Ils mettent tout en œuvre auprès de la DRAC et des entreprises réalisant ces travaux pour que l'impact sur le déroulement du chantier soit le moins important possible.

*Institut National d'Archéologie Préventive

**Budget
2016**
1 700 000 €

AVEC CAMILLE BONNEAU, AMBASSADRICE DU TRI

Depuis le 1^{er} novembre 2015, tous les emballages plastiques se recyclent. Ils sont collectés dans le bac au couvercle jaune dans lequel on jetait déjà bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, papiers, briques alimentaires et petits cartons.

Pour expliquer ces nouvelles consignes de tri et sensibiliser tous les publics au geste du tri, Camille Bonneau, se rend dans les écoles, sur les marchés, assure des visites dans les équipements de la CCLO et au centre de tri de Sévignacq qui collecte tous les déchets recyclables du territoire. Suivez le guide !

20
21

Site de gestion des déchets d'Orthez
Jeu de piste pour les écoliers de Puyoô.



Avec les écoliers des Soarns d'Orthez Camille fabrique du papier recyclé à partir de vieux journaux.

Centre de tri de Sévignacq
Un agent du tri présente son travail aux écoliers de Serres-Sainte-Marie.



Sur le marché de Mourenx comme sur ceux d'Arthez-de-Béarn, d'Artix, de Monein et d'Orthez, Camille va régulièrement à la rencontre des usagers.



Usine d'Incinération de Mourenx
Les élèves de Lahourcade observent le grappin qui attrape les ordures ménagères pour les mettre dans le four de l'incinérateur.

Budget 2016
Gestion des déchets
7 857 317 €

Quand elle n'est pas sur le terrain, Camille Bonneau s'assure que le tri est correctement effectué et évalue le tonnage des matériaux recyclables.

À la pesée - Tous les 2 mois, l'agent du tri prélève des échantillons sur 4 bennes de tri (contenu du bac jaune), il vérifie la qualité du tri et pèse chaque matériau de l'échantillon. Ce travail permet au centre de tri d'évaluer – par collectivité – le tonnage des matériaux recyclables qu'il va revendre aux recycleurs.

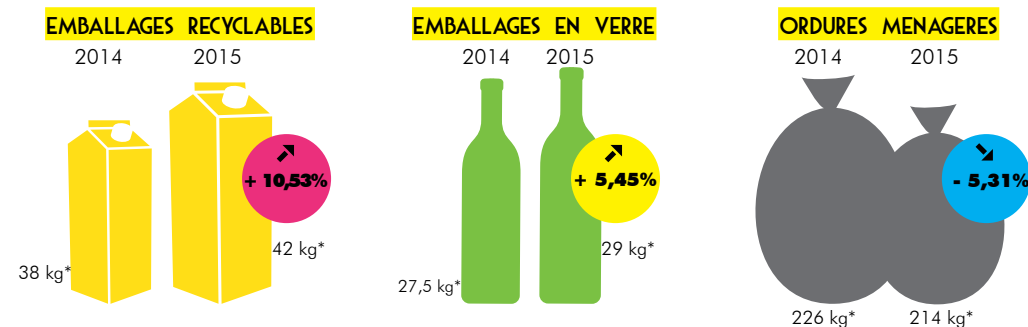


LA PAROLE À
ALAIN BOUCHECAREILH,
Vice-président à la
collecte et au
traitement des déchets

« La CCLO fait partie des 162 collectivités retenues par Eco-Emballages pour étendre sa capacité à trier. Toutefois, même grande, notre volonté n'aurait pas pu conduire à la sélection de notre deuxième centre de tri de Sévignacq auquel la CCLO confie le tri des déchets recyclables. Ce dernier a augmenté non seulement sa capacité de tri mais a aussi adapté son process à tous les plastiques. »

LE GESTE DE TRI EN PROGRÈS MAIS PEUT MIEUX FAIRE

Depuis avril 2015 et l'harmonisation des collectes, les quantités d'emballages recyclés ont augmenté et les sacs à ordures ont diminué.



Encore un effort !
Sur la CCLO, nous recyclons donc 66 % des emballages. L'objectif à atteindre, fixé par le Grenelle, est de 75 %.

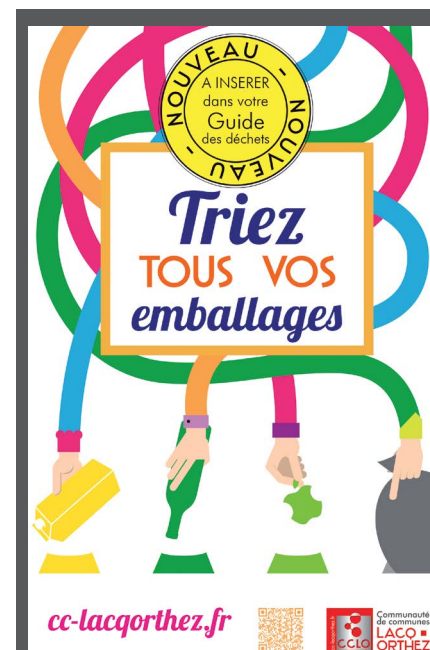
*kg par habitant, bilan basé sur 6 mois

LE SAVIEZ-VOUS :

La CCLO paye la prestation du tri au centre de Sévignacq mais récupère la somme de la revente de ses matériaux recyclables. Toutefois le coût de la revente est inférieur au coût de la prestation.

En 2014 :

- 182 € la tonne : la somme payée par la CCLO pour la collecte et le traitement des emballages recyclables.
- 207 € la tonne : la somme payée par la CCLO pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.
- 3 435 tonnes de déchets ont été recyclés soit 65,73 kilos/habitant.
- 11 818 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées, soit 226 kilos par habitant et par an.



NOUVEAUTÉ :
Retrouvez dans ce magazine un aide-mémoire à détacher pour trier vos emballages ménagers.

GAVES ET BIDOUZE

Lorsqu'on est concerné par la perte d'autonomie, il n'est pas rare de se sentir démuni face à la complexité des dispositifs et des aides financières existants en matière de maintien à domicile. Heureusement, il est des interlocuteurs qui sont là pour expliquer, conseiller, informer les patients, l'entourage mais aussi les élus et professionnels de la santé. L'association « Gaves et Bidouze » en fait partie.

Créée en 1999 pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, l'association est financée par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle est administrée par 20 membres, élus et professionnels, dont le Président est Alban Lacaze, vice-président au Conseil de Surveillance de l'ARS Aquitaine. « Gaves et Bidouze » intervient sur l'ensemble du Pays¹. En tout, près de 500 personnes la sollicitent chaque année.

Plus qu'une mission d'information et de conseil, elle est amenée à assister les familles dans le cadre d'événements majeurs de la vie : retour d'hospitalisation, entrée en maison de retraite, etc. Elle réalise par ailleurs, avec l'accord du médecin traitant, des bilans gériatriques, des bilans neuropsychologiques et propose un soutien psychologique à la personne âgée ou à l'aidant.

Comme le précise Maia Etchart, sa directrice : « l'association fait office de guichet unique pour les usagers. Un seul numéro de téléphone à appeler et l'association oriente la personne vers l'interlocuteur adéquat. Nous allons renforcer toutefois la communication car le parcours de la personne âgée n'est pas suffisamment identifiable ». Des besoins également confirmés par le diagnostic réalisé par l'ARS et le lancement en novembre 2015 du Contrat Local Santé (CLS) à l'échelle du Pays.

¹ composé des territoires de Lacq-Orthez, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx



Maia Etchart, directrice de Gaves et Bidouze

CONTACT :
05 59 38 79 90

Siège social : Etablissements de Coulomme - 64390 Sauveterre-de-Béarn

Courriel : association@gavesbidouze.fr

Site internet : www.gavesbidouze.fr

Antenne d'Orthez : 5, rue Jean-Marie Lhoste

Antenne de Mourenx : Centre Bernard Duquesnois

Sur rendez-vous, à domicile ou sur place.

Seuls les mourenxois doivent se rapprocher directement du CCAS de leur commune car celui-ci dispose d'une assistante sociale dédiée aux personnes âgées.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rond-point des chênes - BP 73 - 64150 Mourenx
9 avenue du Pesqué - 64300 Orthez

contact@cc-lacqorthez.fr
www.cc-lacqorthez.fr

LIGNES DIRECTES :

■ PÔLE RESSOURCES	05 59 60 95 41
Vie associative	05 59 60 95 45
Communication	05 59 60 73 55
Ressources humaines	05 59 60 73 51
Finances & marchés publics	05 59 60 48 50
Informatique/Aménagement numérique	05 59 60 73 57
Système d'Information Géographique	05 59 60 73 54
Accueil	05 59 60 03 46

■ PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	05 59 60 95 47
Relais administratif à Orthez	05 59 60 55 59
Bâtiments/Eclairage public/	
Espaces verts	05 59 60 84 24
Infrastructures/Voirie/Bureau d'études	05 59 60 55 60
Urbanisme Mourenx	05 59 60 73 50
Urbanisme Orthez	05 59 60 81 61

■ PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE	05 59 60 95 46
Transport à la demande	05 59 60 49 59
Habitat	05 59 60 55 05
Petite enfance	05 59 60 95 48
Aide aux devoirs/Aides aux étudiants	05 59 60 95 48
Politiques contractuelles	05 59 60 49 59

■ PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	05 59 60 73 56
Commerce et artisanat	05 59 60 84 28
Aides aux entreprises	05 59 60 84 22
Foncier / Agriculture	05 59 60 84 21
Tourisme	05 59 60 55 06
Plan local de randonnées	05 59 60 55 06

■ PÔLE ENVIRONNEMENT	05 59 60 73 49
Service déchets	05 59 60 95 42
Aides Habitat / Energie	05 59 60 48 49
Risques technologiques et naturels	05 59 60 73 49

■ MI[X]

■ RÉSEAU PÔLE LECTURE

Médiathèque
2 avenue Charles Moureu - 64150 MOURENX
Tél : 05 59 80 58 80
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h-18h
Mercredi, samedi : 9h15-12h / 13h-18h
Vendredi : 13h-19h
Retrouvez toutes les bibliothèques du réseau Pôle Lecture sur www.pole-lecture.com

■ LA CYBER

MOURENX - Tête de réseau
Avenue Charles Moureu - Tél : 05 59 80 58 84
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-18h
Mercredi, samedi : 9h-12h / 13h-18h
www.cc-lacqorthez.fr/CYBERBASE

■ LA CYBER CENTRE

ORTHEZ - Horaires et coordonnées sur www.cc-lacqorthez.fr/CYBERBASE

■ PETITE ENFANCE

■ ARTIX - Relais Assistantes Maternelles Amayra
20 cité Pondix - 64170 ARTIX
Tél : 05 59 53 91 76
Courriel : amayra@wanadoo.fr

■ BAIGTS-DE-BÉARN - Crèche Graines d'éveil
4 lotissement Pédebernard
64300 BAIGTS-DE-BÉARN
Tél : 05 59 65 86 84

■ LAGOR - Crèche du Soleil levant
49 bis rue des écoles - 64150 LAGOR
Tél : 05 59 02 51 24

■ ORTHEZ
Crèche Les canaillous
Impasse Bel air - 64300 ORTHEZ
Tél : 05 59 69 14 91

Relais Assistantes Maternelles
Maison de la petite enfance - 2 rue Pierre Lasserre
Tél : 05 59 67 26 33
Courriel : maison.petite.enfance@cc-lacqorthez.fr

■ SAULT-DE-NAVAILLES - Crèche Les mini pousses
478 rue d'Aquitaine - 64300 SAULT-DE-NAVAILLES
Tél : 05 59 67 90 12

■ DÉCHETTERIES

■ ARTHEZ-DE-BÉARN

2 route du pont neuf
Tél. : 05 59 67 41 76
du mardi au samedi inclus
de 9h à 12h/de 13h30 à 17h30 (horaires d'hiver), de 9h à 12h/de 14h à 18h (horaires d'été)

■ CARDESSE

Attention : la déchetterie sera définitivement fermée à compter du 5 février 2016.

■ LUCQ-DE-BÉARN

Route départementale 2
Samedi de 9h à 12h30

■ MASLACQ

27 route de Loubieng
Tél. : 05 59 67 31 89
lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 9h à 13h/de 15h à 19h (été),
de 9h à 12h30/de 13h30 à 18h (hiver).

■ MONEIN

Route de Pardies
Tél. : 05 59 21 48 59
lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 9h à 12h/de 13h30 à 18h30.

■ MOURENX

Avenue du Lac - RD 281
Tél. : 05 59 60 05 80
lundi au samedi de 10h à 19h
dimanche de 9h à 12h

■ ORTHEZ

Route de Bonnut
lundi au vendredi de 8h à 12h/13h30 à 17h30 - samedi de 9h à 12h/13h30 à 17h30 (hiver), 8h à 12h/13h30 à 17h30 (été)

■ RAMOUS

Route impériale
Tél. : 05 59 65 97 01
mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h
- samedi de 9h à 12h (hiver), de 9h à 12h/13h30 à 17h30 (été)

■ PERMANENCES D'INFORMATIONS

■ BUREAU DU LOGEMENT :

Mairie de Mourenx :
Sandra Maldonado
Horaires d'ouverture mairie
Tél. : 05 59 60 07 23

Mairie d'Artix :
Corine Clugnac
Horaires d'ouverture mairie
Tél. : 05 59 83 29 54

■ LES PERMANENCES DE L'URBANISME :

CCLO à Mourenx : du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 05 59 60 73 50

CCLO à Orthez : du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 05 59 60 81 61

Dans toutes les communes sur rendez-vous.

■ LES PERMANENCES AIDES HABITAT/ ÉNERGIE :

- Le 1^{er} vendredi du mois à la Mairie d'Arthez-de-Béarn;

- Le 2^{ème} vendredi du mois à la Mairie de Puyoô;

- Le 3^{ème} vendredi du mois à la CCLO d'Orthez;

- Le 4^{ème} vendredi du mois à la Mairie de Monein.

Tous les jours (hors permanences mairies), à la CCLO, rond-point des chênes, à Mourenx - Tél. 05 59 60 48 49

Abonnez-vous à la Newsletter pour recevoir toute l'actualité de la CCLO :
cc-lacqorthez.fr





BONNE ANNÉE
Bona Annada
2016

Notre projet, **C'EST VOUS !**

« Parce que vous êtes la force de ce territoire, nous continuerons à déployer toute notre énergie et nos moyens pour vous permettre d'y vivre dans un environnement propice à l'épanouissement social, professionnel et culturel. C'est le sens du projet de territoire que nous élaborons aujourd'hui, pour les années futures. »

« Per'mor qu'ètz la fòrça d'aqueth territòri, que contunharam a ns'i har beròi entà vs permèter d'i viver en tot profieitar d'un environament sociau, professionau e culturau deus bons. Qu'ei lo sens deu projecte de territòri qui hargam uei, entà las annadas a vièner. »

Jacques CASSIAU-HAURIE